

Monsieur le Recteur,

Mesdames et Messieurs les membres du CTA

Tout d'abord, au nom du Sgen CFDT Bourgogne nous vous souhaitons la bienvenue

La CFDT souhaite exprimer sa solidarité avec les Ukrainiens et le mouvement syndical ukrainien qui, jusqu'à l'agression russe, ont plaidé pour une solution politique et diplomatique afin d'éviter le conflit. Elle salue aussi le courage des manifestants russes qui ont bravé l'interdiction des autorités et se sont rassemblés pour dénoncer la guerre.

La CFDT est mobilisée aux côtés de la société civile européenne pour la promotion de la paix et pour une sortie du conflit armé avec une réponse politique, diplomatique et négociée.

Nous voici réuni pour le **dernier CTA sous le règne du ministère Blanquer**, pendant la première année, l'action s'est résumée à détricoter ce qui avait été entrepris lors de la présidence Hollande, à savoir la réforme des rythmes du 1^{er} degré et le travail en équipe au collège ; une mandature caractérisée par un mépris de toutes les Organisations représentatives des personnels pendant les deux premières années. Puis une réforme des lycées sans concertation, non préparée ou rien n'a été anticipé. Et pour continuer de bâcler une réforme bâclée, On va rajouter 1h30 de mathématique dès cette rentrée ?! A cela s'est ajouté la crise sanitaire ou la communication dans les médias a pris le pas sur la réalité des différentes versions du protocole. On nous annonce enfin un dégel du point d'indice à un mois des élections présidentielles, nous sommes très très loin de la revalorisation historique promise par notre ministre. Pour transformer cette annonce de dégel en bonne nouvelle, il nous faut connaitre quel niveau **de hausse, quel calendrier, quelle traduction pour les contractuels :** autant d'éléments qu'il reste à préciser.

Pour la CFDT, cette mesure indispensable doit être mise en place le plus rapidement possible, sans exclure un effet rétroactif (il y a eu 3 % de de hausse des prix en 2021)

Au-delà de ce dégel ou rattrapage, la CFDT appelle à **de véritables négociations sur la rémunération de l'ensemble des agents**, en discutant tous les éléments pour une reconnaissance de la valeur des métiers publics.

Pour ce qui est de l'ordre du jour de ce CTA sur les moyens

On va encore nous redire que nous sommes en déclin démographique ce qui est malheureusement vrai et que la suppression de moyen aurait pu être plus importante, mais nous aurions pu profiter de cette baisse du nombre d'élève pour augmenter l'encadrement de nos élèves qui ont besoin de rattraper les retards accumulés pendant ces deux années précédentes.

Au sujet des postes CPE mixité sociale, expérimentation intéressante mais nous nous interrogeons sur la mise en place de ce dispositif presque imposé aux établissements nécessitant une expertise et une grande implication des personnels.

Pour la requalification des administratifs

Après avoir signé en septembre 2021 le relevé de décisions concernant le plan de requalification de la filière administrative, le sgen-CFDT se félicite bien évidemment que cela soit étudié mais des questions importantes restent en suspens. Il est certes nécessaire de mettre en place un cadre pour mener cette requalification mais les personnels vont devoir attendre encore plusieurs années. Pourquoi le choix est-il fait de rester en deçà de la moyenne nationale pour ce qui concerne les C (49 % au lieu de 50%) ?

Pourquoi opter pour des compétences de requalification qui font actuellement partie des fiches de poste (quel agent C ne hiérarchises pas les besoins, n'apporte pas de réponse personnalisée, de rédige pas de synthèses, n'apporte pas son expertise technique et n'a pas le sens de l'initiative ? Idem pour les B).

Il faut opter pour une requalification des postes en prenant certes en compte le contexte (nombre d'élèves, dotation ou non de secrétaire d'intendance, de secrétaire de direction, d'adjoint au chef d'EPLE), mais il ne faut pas oublier, que les métiers de catégorie B et de catégorie C en particulier se sont complexifiés et demandent une adaptabilité et des compétences accrues de la part des personnels.

Il faudrait aussi ne pas hésiter à se référer au Répertoire des Métiers (qui a acté l'évolution des métiers et pour exemple voir les différence entre secrétaire, assistant administratif et assistant de direction).

Nous nous interrogeons sur la méthode : commencer par les EPLE et laisser pour plus tard les personnels du rectorat et des DSDEN ?

Ne pas « servir » les personnels du rectorat et des DSDEN avant les personnels des EPLE (poste d'assistant existent au rectorat mais pas dans les EPLE)